



Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 4 AVRIL 2014

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis LEBIGRE, qui a déclaré les membres du conseil municipal (présents et absents) installés dans leurs fonctions. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales était remplie.

Monsieur Dominique CROLY-LABOURDETTE a été désigné, en qualité de secrétaire, par le conseil municipal (article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales).

1. Élection du Maire

Monsieur Jean-Pierre DAUGREILH, le plus âgé des membres présents du conseil municipal, prend la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales).

Monsieur Jean-Pierre DAUGREILH indique : « *Nous remercions les électeurs qui ont permis à la liste Bleu Marine d'être présent au sein du Conseil Municipal. Nous restons disponibles pour ceux qui le souhaiteraient afin de transmettre à cette instance les désirs et les convictions de la population. Nous aurons certes une attitude dans l'opposition mais nous soutiendrons tous projets qui verraient par sa réalisation l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Pour revenir à nos objectifs prioritaires que nous avons développés dans notre campagne : la station d'épuration est indispensable avant la construction des 800 logements prévus par la Métropole, la mutuelle communale afin d'offrir aux vençois une protection sanitaire et un parc de stationnement en entrée de ville ainsi que des tarifs de stationnement étudiés.* »

Le Président de séance invite le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du code général des collectivités territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président de séance fait procéder par le conseil municipal à la désignation de deux assesseurs:

Madame Laurence IMPERAIRE-BORONAD et Monsieur Pierre VALET.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'un seul bulletin du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau, en application de l'article L. 66 du code électoral, ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

Le Président de séance sollicite les déclarations de candidatures au mandat de Maire de la commune de Vence.

S'est déclaré candidat : Monsieur Loïc DOMBREVAL et Monsieur Jean-Pierre DAUGREILH.

Il est procédé au scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**

Nombre de votants (enveloppes déposées) : **33**

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L. 66 du code électoral) : **7** Nombre de suffrages exprimés : **26**

Majorité absolue : **14**

Monsieur Loïc DOMBREVAL a obtenu 24 voix.

Monsieur Jean-Pierre DAUGREILH a obtenu 2 voix.

Monsieur Loïc DOMBREVAL est proclamé Maire de la commune de VENCE et immédiatement installé.

Un élu du conseil municipal fait revêtir à Monsieur le Maire son écharpe tricolore.

Monsieur le Maire prononce son discours de politique générale :

« Mesdames et Messieurs les élus, Cher collègues, Chères vençoise, Chers vençois, Chers amis, les mots me manquent.

Je ne sais comment vous remercier pour votre confiance et pour votre présence si nombreuse.

C'est un immense honneur que vous m'avez fait en me confiant pour 6 ans la destinée de notre belle cité de Vence.

J'aime profondément cette ville.

Je connais bien ce conseil municipal, ce haut lieu de la démocratie locale, pour y avoir siégé et mené un travail assidu depuis 6 ans dans le principal groupe d'opposition.

J'ai aujourd'hui une pensée émue pour Catherine Alinat à côté de laquelle j'ai siégé pendant 6 ans.

La campagne électorale qui fut longue et souvent rigoureuse fait partie du passé.

Il faut dès aujourd'hui tourner la page et se mettre au travail.

L'heure est au rassemblement de toutes les Vençaises et tous les Vençois, l'heure est à l'apaisement.

Ce rassemblement et cet apaisement passent par une méthode.

LA METHODE que je souhaite pour ces 6 années de mandat est la suivante :

- De la transparence dans notre action : je m'engage à vous faire des compte rendus réguliers de notre action, aussi bien au conseil municipal qu'à la Métropole.

Les conseils municipaux seront retransmis en direct par internet.

- De la proximité avec des élus disponibles, à votre écoute, à votre contact, sur le terrain.

- Du lien entre nos quartiers et le centre ville : aucun quartier ne sera oublié. Des élus seront responsables de quartiers. Vous aurez leurs coordonnées et vous pourrez les joindre pour leur faire part de vos problèmes et de vos questions.

- De la concertation pour tous les projets d'envergure avec notamment la mise en place de commissions extra-municipales que nous ferons fonctionner avec énergie et régularité.

En matière de FINANCES PUBLIQUES, je demanderai exemplarité et rigueur.

Les conditions économiques sont difficiles pour tout le monde. Nous nous sommes engagés à stabiliser la pression fiscale.

Nous allons donc devoir récupérer des marges de manoeuvre pour réaliser des investissements utiles et raisonnés afin d'offrir à Vence les équipements dont elle a légitimement besoin et cela sans augmenter les impôts.

Comme convenu, nous réaliserons dans des délais brefs un état des lieux de la situation de la ville.

Main dans la main avec Anne Sattonnet, nous renouerons des liens étroits avec le Conseil Général et entre les services du Conseil Général et les services de la ville.

Vence et le Conseil Général vont travailler main dans la main.

J'attends aussi de la Métropole, et je le dirai aussi clairement à Christian Estrosi que je vous le dis aujourd'hui, qu'elle prenne la mesure de l'importance de notre commune et qu'elle nous aide à financer les équipements essentiels qui lui manquent pour améliorer votre quotidien.

Car le Maire est l'élu du QUOTIDIEN.

Avec l'ensemble de mon équipe nous sommes là pour l'améliorer.

Améliorer votre quotidien c'est travailler pour vous proposer de meilleures solutions pour vous garer et circuler.

C'est vous offrir une ville plus verte, plus joyeuse et plus animée, en un mot améliorer l'attractivité de la ville, aider notre petit commerce, nos artisans, nos chefs d'entreprise, créer de l'emploi grâce - mais pas uniquement - au développement touristique de Vence.

Tout ce travail devra être mené en préservant l'identité, le caractère authentique et provençal de notre commune.

Car Vence est un nom qui évoque quelque chose de magique.

Vence est un nom que tout le monde connaît, une de ces villes où tout le monde aimerait habiter.

Pour Vence, je veux le meilleur.

Je veux que notre ville devienne un modèle, une référence, une ville authentique, qui rayonne, une ville que tout le monde aime et envie.

Mon ambition est de réveiller toutes ses potentialités.

Je tiens ainsi à adresser un message sincère et clair aux employés municipaux : vous êtes les bras armés de la politique que nous allons mener.

Je vais venir à votre rencontre, service par service, dès cet après-midi et toute la semaine prochaine. Vous apprendrez à me mieux connaître. Je suis un homme de dialogue, de concertation et de consensus. Je sais aussi décider.

Toute mon équipe compte sur vous, sur votre motivation et votre mobilisation pour nous accompagner.

Chaque jour de cette mandature, nous allons vous prouver que l'alliance avec Anne Sattonnet, la conseillère générale de notre canton depuis 2008, est une chance historique pour Vence.

Je compte sur vous tous et je vous donne rendez-vous dimanche à midi, place Clémenceau, pour un apéritif provençal, en toute simplicité.

*VIVE LES VENÇOIS !
VIVE VENCE ! »*

2. Détermination du nombre d'adjoint au Maire :

Le Maire informe l'assemblée délibérante, qu'en vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre des adjoints, sans que ce nombre puisse excéder trente pour cent (30 %) de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Compte tenu de l'importance de la cité et de la multiplicité des tâches à répartir entre les élus, il est proposé de fixer le nombre des adjoints au Maire.

Le Maire propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **De déterminer** le nombre d'adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Détermine** le nombre maximum de postes, soit neuf postes d'adjoint au Maire.

Ce par : 24 voix pour de M. Loïc DOMBREVAL, Mme Anne SATTONNET, M. Patrice MIRAN, Mme Marie-Pierre ALLARD, M. Jacques VALLEE, Mme Catherine LE LAN, M. Simon PEGURIER, Mme Laurence IMPERAIRE-BORONAD, M. Yves ROUSGUISTO, Madame Christine FAITY-ESCLANGON, M. Patrick SCALZO, Mme Josiane GATTACIECCA, M. Dominique ROMEO, Mme Anne FERRERO, M. Dominique CROLY-LABOURDETTE, Mme Karine BONHOMME, M. Pierre VALET, Mme Pauline CZARTORYSKA, M. Jean-Claude COCHAT, Mme Evelyne TEMMAM, M. Michel RONTANI, Mme Olfa MAHJOUBI, M. Jean-Luc CERUTTI, Mme Emilie REVELLO,

9 abstentions de M. Régis LEBIGRE, M. Michel MONTAGNAC (par procuration), Mme Liliane BADALASSI SIGUIER, Mme Sophie CORALLO LOMBARD, M. Jean-Claude CREQUIT, Mme Annie DOUBLE BATTISTELLA, M. Didier TEALDI, M. Jean-Pierre DAUGREILH, Mme Catherine YOT.

3. Élection des adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (article L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de cinq minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, Monsieur le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée.

LISTE Loïc DOMBREVAL
Madame Anne SATTONNET
Monsieur Patrice MIRAN
Madame Catherine LE LAN

Monsieur Jacques VALLEE
Madame Marie-Pierre ALLARD
Monsieur Dominique CROLY- LABOURDETTE
Madame Laurence IMPERAIRE-BORONAD
Monsieur Patrick SCALZO
Madame Christine FAITY-ESCLANGON

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné et dans les conditions rappelées par la loi.

Résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 33

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 9

Nombre de suffrages exprimés : 24

Majorité absolue : 13

La Liste de Monsieur Loïc DOMBREVAL obtient 24 voix.

Monsieur le Maire proclame, en conséquence, élus adjoints au Maire :

- Madame Anne SATTONNET, Première Adjointe ;
- Monsieur Patrice MIRAN, Deuxième Adjoint ;
- Madame Catherine LE LAN, Troisième Adjointe ;
- Monsieur Jacques VALLEE, Quatrième Adjoint ;
- Madame Marie-Pierre ALLARD, Cinquième Adjointe ;
- Monsieur Dominique CROLY-LABOURDETTE, Sixième Adjoint ;
- Madame Laurence IMPERAIRE-BORONAD, Septième Adjointe ;
- Monsieur Patrick SCALZO, Huitième Adjoint ;
- Madame Christine FAITY-ESCLANGON, Neuvième Adjointe.

Les adjoints au Maire ont été immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Monsieur le Maire remet et fait revêtir à chaque des adjoints au Maire son écharpe tricolore.

Monsieur Loïc DOMBREVAL, Maire, informe le conseil municipal que la représentation de la commune au sein de la Métropole Nice Côte d'Azur, conformément au scrutin du 30 mars 2014, est la suivante :

- Monsieur Loïc DOMBREVAL
- Madame Anne SATTONNET
- Monsieur Simon PEGURIER
- Monsieur Régis LEBIGRE.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 10h00.

Compte rendu affiché en Mairie le 8 avril 2014.

**Le Maire,
Loïc DOMBREVAL**

